



Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger

Les informations mises en ligne sur la page Facebook RECA- Phyto

9 Septembre 2018

Un faux pesticide sur le marché

Acarius est un insecticide – acaricide avec comme matière active l'Abamectine. C'est un produit homologué au Niger, fabriqué par la société SAVANA installée au Burkina Faso. Il est maintenant diffusé sur l'ensemble des régions et a été apprécié par les producteurs notamment pour une meilleure maîtrise des attaques d'araignées rouges.

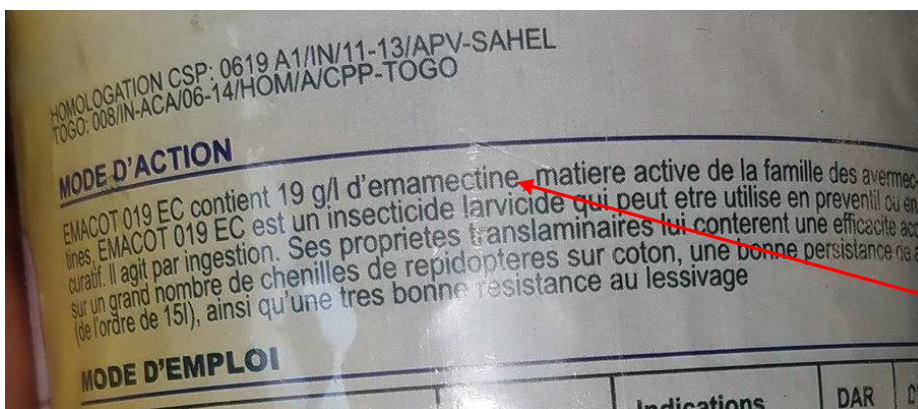
On a trouvé à Zinder et Niamey un **FAUX Acarius, une imitation**. Les deux produits sont dans des flacons qui se ressemblent.



Le vrai produit est conditionné dans une bouteille blanche (le plus souvent de 100 ml, 250 ml ou 500 ml) tandis que le faux est dans une bouteille de couleur marron de contenance 1 litre.

Le RECA a contacté les distributeurs de la société SAVANA au Niger qui ont affirmé que ce produit est un faux et qu'il n'est pas fabriqué par leur société même si leur nom est inscrit dessus.

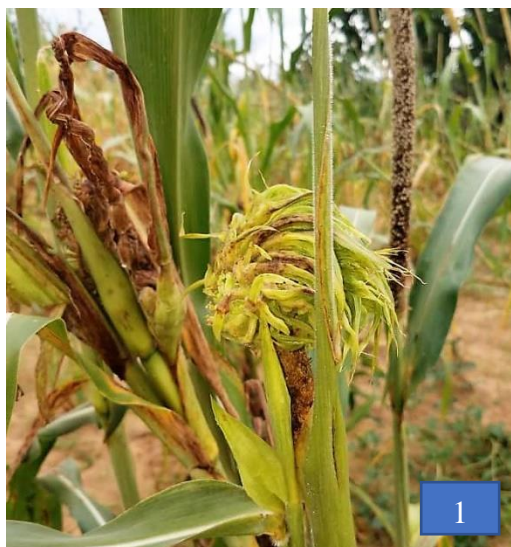
Nous n'avons donc aucune idée de ce que contient ce faux produit. Nous recommandons aux producteurs de bien lire l'étiquette et de refuser d'acheter le faux produit dont le flacon est de couleur marron.



L'étiquette est très semblable mais surtout il faut regarder l'étiquette sur la partie « Mode d'action ».

Le texte se réfère à une autre matière active (Emamectine) d'un autre produit (Emacot) qui n'a rien à voir avec l'Acarius.

Des maladies du mil à Sarkin Yamma (Région de Maradi)



Voilà comment l'épi se transforme en folioles... couramment appelé mildiou du mil ou en haoussa koutourta.

Le mildiou (nom scientifique *Sclerospora graminicola*) est la maladie la plus dangereuse du mil. Elle est due à un champignon. Les fleurs sont transformées en organes foliacés d'aspect varié et ne donneront pas de grain (photo1).

Pour la lutte, il faut utiliser des semences saines, traiter les semences avec un fongicide, détruire les plants malades dès leur apparition dans les champs (ce que ne font pas les producteurs). En plus de la transformation de l'épi la plante peut rester naine.

Dans le même champ, on a aussi observé des « graines vertes » sur cette chandelle (photo 2). Ce sont en fait des sacs de spores d'un autre champignon phytopathogène au nom scientifique de *Tolyposporium peniciluriae* ou charbon du mil. Par la suite ces sacs vont noircir puis éclater en libérant des spores (cela peut être considéré comme les graines de ce champignon) qui infecteront d'autres plants.



Le charbon occupe la deuxième place dans les maladies du mil au Sahel, après le mildiou. Son impact sur les rendements est variable d'une zone à l'autre, mais c'est une maladie catastrophique pour les producteurs semenciers car, dès qu'elle est observée, le champ est déclassé. Il faut procéder comme pour les plants atteints par le mildiou. S'il sait que ces maladies sont présentes, le producteur peut aussi choisir des variétés tolérantes à ces maladies. Pour cela le mieux est de téléphoner au Centre d'Appels pour un conseil agricole (92 24 24 24).

Bibata Ali Outani, Aïssa Kimba (RECA)

Dégâts de la mosaïque du manioc à Korama (Région de Zinder)



Monsieur Attaher Laouali a reçu des boutures de manioc il y a 7 ans, une variété qu'il appelle Dan Zamani (ce qui signifie « d'actualité » en Haoussa). Il met les boutures en terre en début avril, en irrigué, pour une récolte début septembre.

Après trois ans, il a constaté l'apparition de taches sur les feuilles et depuis ce phénomène n'a fait qu'augmenter. Son manioc présente les symptômes de la mosaïque (photos ci-dessous) et la presque totalité des plants sont atteints. Il estime aujourd'hui que sa récolte a diminué de moitié par

rapport aux premières années, ce qui est suffisamment alarmant pour voir quelles mesures peuvent être prises contre la mosaïque du manioc.



Il s'avère nécessaire de trouver des boutures saines pour les changer. C'est ce que va essayer de faire la CRA de Zinder en contactant l'INRAN et la Direction Régionale de l'Agriculture. L'objectif est de mettre en place une source de boutures saines pour les producteurs de ce village.

Chambre Régionale d'Agriculture de Zinder

Dégâts importants de la chenille légionnaire du maïs (*Spodoptera frugiperda*) sur sorgho et maïs dans le périmètre de Djirataoua (Région de Maradi).

Les producteurs ont essayé de nombreux pesticides mais ils estiment que rien ne marche et ils sont passés au ramassage manuel des chenilles. Les chenilles étant logées au cœur des plantes, c'est un travail long et délicat.

Bibata Ali Outani, Aïssa Kimba (RECA)



Commentaire de M. Amadou Laouali : *L'attaque de la chenille légionnaire Spodoptera frugiperda est au périmètre depuis 2016. L'INRAN de Maradi et L'ICRISAT ont effectué un inventaire des ennemis naturels de la chenille et déterminé un parasitoïde des œufs du ravageur qui est en élevage et en phase du test de performance au laboratoire d'entomologie afin de développer un système de transfert pour les lâchers augmentatifs.*

Le PARAQUAT, un herbicide trop toxique, interdit au Niger mais toujours en vente.



Le PARAQUAT est un herbicide non sélectif, c'est-à-dire qu'il détruit toutes les plantes. Au Niger, il est surtout employé par les riziculteurs hors périmètres qui veulent se débarrasser des herbes vivaces avant le labour et le semis (Région de Diffa et du Fleuve) mais de plus en plus dans la région de Tahoua.

Le PARAQUAT est un produit très toxique, même à faible dose, aujourd'hui interdit dans une majorité de pays. Les utilisateurs souffrent de maux de tête, de saignement de nez, de diminution de la vue, de manque de souffle, de diarrhée et de blessures cutanées. Il n'existe pas d'antidote.

Le PARAQUAT est interdit (vente et utilisation) depuis 2011 au Niger. En 2013, les Chambres Régionales d'Agriculture avaient trouvé 5 produits commerciaux contenant du Paraquat en vente au Niger. En 2018, pour le moment, il a également été recensé 5 produits commerciaux dont 4 nouveaux.



Sur Facebook, le RECA et les Chambres Régionales d'Agriculture animent deux pages : RECA-Niger et RECA Phyto. Cette seconde page est réservée à tout ce qui concerne la protection phytosanitaire des cultures au Niger.